

DATE DE CONVOCATION :

Le 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-30

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIEL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSSELIN – Magalie AÏDI

Avaient donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Etaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Désignation des délégués représentant la commune au sein de TE38 (Territoire d'Energie Isère)

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune de Beaurepaire au sein du Comité syndical de TE38.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.5721-2

Vu les statuts de TE38,

Considérant l'adhésion de la commune de Beaurepaire à TE38 (Territoire d'Energie Isère),

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Désigne Monsieur Patrick BERTHON délégué titulaire et Monsieur Jean-Michel PEROUZE délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

-Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Yannick PAQUE

